

ACTES DES DEUXIÈMES JOURNÉES DE LA LIBRE ÉVOLUTION

©RNN de la Massane ; D.Sorel,

20 & 21 JANVIER 2025
UNESCO – PARIS

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



Rédaction

Laure Germain-Thomas et Alexandra Locquet, sous la coordination de Pascal Cavallin, d’Erwan Cherel et de Sébastien Moncorps.

Remerciements

Le Comité français de l’UICN remercie particulièrement :

Les personnes ayant contribué à l’organisation de ce séminaire :

Pascal Cavallin, Nicolas Drapier, Laure Germain-Thomas, Pierre Mossant, Thierry Mougey, Philippe Pointereau, Franck Pupunat, Florent Taberlet.

Les intervenants et intervenantes :

Didier Babin, Lou Beben, Lidia Brito, Pascal Cavallin, Lydie Doisy, Laure Germain-Thomas, Adrien Guetté, Pierre-Edouard Guillaïn, Maud Lelièvre, Elodie Magnanou, Virginie Maris, Sébastien Moncorps, Alexandre Navarro, Philippe Pointereau, Franck Pupunat, Michèle Ramis, Damien Saraceni, Vicent Toison.

Les partenaires financiers de l’événement :

Fondation d’entreprise Hermès, groupe Kering, Fondation Yves Rocher, Fondation Lemarchand, Office français de la Biodiversité

Les partenaires techniques de l’événement :

Office national des forêts, Fédération des parcs naturels régionaux, Réserves naturelles de France, Conservatoires d’espaces naturels, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Citation du document

UICN Comité français (2026). *Actes des deuxièmes journées de la libre évolution à l’UNESCO en 2025*. Paris, France. 25 pages.

Crédit photographie de couverture

Diane Sorel.

Adapté de la conception graphique :

Caroline Rampon – www.laptitefabrikdecom.fr





Liste des abréviations

AMRF : Association des maires ruraux de France

ASPAS : Association pour la Protection des Animaux Sauvages

CEN : Conservatoire d'Espace Naturel

CF UICN : Comité français de l'UICN

CNFU : Commission nationale française pour l'UNESCO

ONF : Office National des Forêts

ONU : Organisation des Nations Unies

ORE : Obligation Réelle Environnementale

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PRELE : Programme Régional d'Espaces en Libre Evolution

RB : Réserve de Biosphère

SNAP : Stratégie Nationale pour les Aires Protégées

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture



Sommaire

INTRODUCTION	5
Les journées de la libre évolution : deuxième édition	6
Hommage à Raphaël Larrère	6
RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS	7
Mots d’ouverture	8
Lidia BRITO Sous-directrice générale pour les sciences exactes et naturelles	
Maud LELIEVRE Présidente du Comité français de l’UICN, UNESCO	
Michèle RAMIS Présidente de la Commission Nationale Française pour l’UNESCO	
La libre évolution au sein du Comité français de l’UICN	10
Pascal CAVALLIN Directeur adjoint de la gestion patrimoniale du Conservatoire du Littoral et Président du Groupe de travail « Wilderness et Nature Férale » du CF UICN et Erwan CHEREL Chargé de programme Aires Protégées, CF UICN	
Quelle intégration de la Libre évolution dans les stratégies françaises ?	11
Pierre-Edouard GUILLAIN Directeur adjoint de la Direction de l’eau et de la biodiversité Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche	
Le réseau français des Réserves de Biosphère	12
Didier BABIN Président du réseau Man and Biosphere (MAB) France	
La libre évolution au sein de la Commission nationale française pour l’UNESCO	13
Franck PUPUNAT Conseiller, Commission nationale française pour l’UNESCO (CNFU) ; Philippe POINTEREAU Président du Comité d’orientation du projet Libre évolution de la CNFU ; Laure GERMAIN-THOMAS Chargée de mission à la CFNU et Adrien GUETTÉ MCF, Université de Tours	
La libre évolution en réflexion	14
Virginie MARIS Philosophe de l’environnement, CNRS, CEFE	
Libre évolution et collectivités territoriales	15
Vincent TOISON Chargé de mission biodiversité marine, OFB	
Lydie DOISY Bénévole, CEN Normandie et Lou BEBEN Chargée de mission coordinatrice du PRELE, CEN Normandie	
Quels récits pour la libre évolution ?	17
Noame HATIMI Chargée de mission développement et relations institutionnelles, Association Francis Hallé et Damien SARACENI Responsable pôle Communisation, Association Francis Hallé	
Synthèse des journées	18
Franck PUPUNAT Conseiller, Commission nationale française pour l’UNESCO (CNFU) et Pascal CAVALLIN Directeur adjoint de la gestion patrimoniale du Conservatoire du Littoral et Président du Groupe de travail « Wilderness et Nature Férale » du CF UICN	
Clôture du séminaire	19
Sébastien MONCORPS Directeur du Comité français de l’UICN	
Alexandre NAVARRO Secrétaire général de la Commission nationale française pour l’UNESCO	
Déclaration commune	20
RÉSUMÉ DES ATELIERS	21
ATELIER I : Quelle place pour la libre évolution entre approche patrimoniale et dynamiques sauvages ?	22
ATELIER II : Climat et biodiversité : l’intérêt de la libre évolution ?	23
ATELIER III : Comment permettre aux collectivités territoriales de se saisir de la libre évolution ?	24



©RNN de la Massane ; D.Sorel,

INTRODUCTION

Les journées de la libre évolution : deuxième édition

Le Comité français de l'UICN, dans le cadre du groupe de travail « *Wilderness* et nature férale », a organisé les 20 et 21 janvier 2025, en partenariat avec la [Commission nationale française pour l'UNESCO](#), la deuxième édition du séminaire sur la libre évolution des milieux naturels au siège de l'UNESCO. Ces journées ont à nouveau été organisées en partenariat avec les différents réseaux d'espaces protégés : l'Office National des Forêts, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Réserves naturelles de France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, le Conservatoire du littoral, et avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès, du groupe Kering et de la Fondation Yves Rocher.

Hommage à Raphaël Larrère

Ce séminaire, ainsi que les actes qui en sont issus, est dédié à Raphaël Larrère. Décédé en janvier 2025, peu de temps avant la tenue de ce séminaire, il était l'une des figures incontournables de la libre évolution et de la philosophie de l'environnement en France, et l'un des membres majeurs du groupe de travail « Wilderness et nature férale » du Comité français de l'UICN. Le texte qui suit est issu de l'intervention de Virginie Maris et Rémi Beau lors de cet événement.

Raphaël Larrère a profondément influencé la réflexion sur la libre évolution, particulièrement à travers son expertise des campagnes et son engagement dans les débats sur la protection de la nature. Collaborant avec son épouse Catherine Larrère sur les éthiques environnementales, il a participé à divers comités, notamment le CNPN (Centre national de protection de la nature) et le parc du Mercantour, où il a été un acteur clé des échanges entre chercheurs et praticiens.

Parmi ses ouvrages majeurs, *Du bon usage de la nature* (1997) et *Histoire des parcs nationaux* (2009) se distinguent par leur approche interdisciplinaire et leur influence sur la philosophie de l'environnement en France. Son travail a également porté sur les mutations des territoires ruraux, comme en témoigne son texte sur le plateau de Millevache republié dans la *Revue terrestre*¹, où il analyse la déprise rurale et la question de la désertification, souvent perçue comme une menace nécessitant des projets de reboisement.

Au départ critique de la notion de nature sauvage, Larrère a évolué vers une vision plus positive grâce à la libre évolution. Il a notamment porté le concept de *nature férale*, en opposition à des pratiques comme la réintroduction d'espèces, qu'il appelait « sauvagement artificielles ». Ce changement de perspective se manifeste dans son article dans la *Revue forestière*², où il plaide pour une nature sauvage régénérée spontanément sans les critiques traditionnelles.

Ses débats intellectuels avec d'autres philosophes, notamment concernant les espèces exotiques envahissantes avec Virginie Maris, ont enrichi la réflexion sur la gestion de la nature, toujours guidée par une exigence critique et un refus du consensus facile. Larrère a ainsi marqué la pensée environnementale par sa capacité à questionner les idées reçues et à proposer des alternatives réfléchies.

¹ Larrère, R. 2025. Retour en Millevaches : le champ, l'arbre et le sociologue. *Revue Terrestres*.

² Larrère, R. 2022. Usages et représentations du sauvage. *Revue forestière française*, 73(2-3), 331–337.



RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS

©RNN de la Massane ; D.Sorel,

Mots d'ouverture

Lidia BRITO *Sous-directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, UNESCO*

Le concept de libre évolution se positionne comme une nouvelle approche de gestion des territoires et de la biodiversité, cherchant à concilier la conservation de la nature et les aspirations humaines. L'idée centrale est de laisser les écosystèmes suivre leurs dynamiques propres – leurs capacités de résilience, d'autorégulation et d'évolution – tout en intégrant les actions humaines de manière réfléchie.

Ce mode de gestion, perçu comme un laboratoire vivant, offre l'opportunité de repenser nos rapports à la nature en valorisant à la fois la non-intervention et l'accompagnement des processus naturels. Il s'agit ainsi de dépasser l'idée d'une conservation statique pour favoriser une cohabitation harmonieuse et adaptative, notamment dans le contexte de crises climatiques et de perte de biodiversité.

L'UNESCO, à travers son réseau MAB et diverses initiatives scientifiques et éducatives, joue un rôle clé pour amplifier cette dynamique. Cet événement se veut un catalyseur pour promouvoir une coexistence harmonieuse entre les humains et la nature, dans l'esprit de la libre évolution.

Maud LELIEVRE *Présidente du Comité français de l'UICN*

L'année 2024 a été particulièrement marquée par des défis et des opportunités :

- **Crise climatique et biodiversité** : Les températures records enregistrées oblige à trouver des solutions conjointes intégrant à la fois le climat et la biodiversité, tout en adaptant les territoires aux nouvelles contraintes écologiques.
- **Cadre réglementaire européen** : L'adoption d'un règlement européen sur la restauration de la nature oriente les pratiques vers des restaurations passives. Même si ce règlement n'est pas explicitement orienté vers la libre évolution, il constitue un tournant fort pour la politique européenne de conservation.
- **Congrès Wild 12** : Le 12ème congrès *Wilderness* interroge le rôle des communautés locales dans la protection de la nature et se traduit par plusieurs résolutions, soulignant ainsi l'importance d'intégrer les savoirs et les actions locales dans la dynamique de conservation.

Les séminaires organisés ne sont pas de simples rencontres, ils constituent de véritables espaces de travail commun où les avancées théoriques se confrontent aux réalités du terrain. L'objectif est d'éviter une dichotomie entre territoires urbanisés et espaces naturels, pour favoriser un dialogue entre tous les acteurs concernés.

Michèle RAMIS *Présidente de la Commission Nationale Française pour l'UNESCO*

L'UNESCO et ses partenaires jouent un rôle central dans l'organisation de l'événement. Je remercie particulièrement le Comité français de l'UICN et à sa présidente Maud Lelièvre, co-organisatrice de la manifestation, ainsi que les diverses institutions impliquées, telles que la Délégation française pour l'UNESCO, le Ministère de la Transition écologique et l'OFB. Je remercie aussi les Fondations Hermès et Yves Rocher, ainsi que le groupe Kering pour leur soutien.

La Commission Nationale Française pour l'UNESCO est un acteur clé dans la mise en œuvre de projets innovants, notamment en matière de libre évolution des espaces naturels. Cette approche vise à préserver et restaurer la biodiversité, tout en atténuant les effets du changement climatique.

Je tenais à vous exposer trois convictions primordiales :

1. **La libre évolution comme solution inspirante** : La libre évolution constitue un outil efficace pour la protection de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique. La Commission Nationale française pour l'UNESCO s'engage à soutenir cette démarche dans les années à venir.
2. **L'importance du dialogue avec toutes les parties prenantes** : Le développement de la libre évolution nécessite une concertation incluant l'ensemble des acteurs, y compris ceux qui expriment des réticences (chasseurs, agriculteurs, etc.). Un partenariat avec l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) a été signé pour organiser leur audition.
3. **La nécessité d'alliances nationales et internationales** : La promotion du concept passe par des collaborations entre entreprises, associations, chercheurs et institutions. Un soutien actif sera apporté à l'UNESCO pour renforcer les synergies avec des initiatives telles que le Patrimoine Mondial Naturel et le programme des Réserves de Biosphère.

La libre évolution au sein du Comité français de l'UICN

Pascal CAVALLIN *Directeur adjoint de la gestion patrimoniale du Conservatoire du Littoral et Président du Groupe de travail « Wilderness et Nature Férale » du CF UICN*

Erwan CHEREL *Responsable du programme Aires Protégées, CF UICN*

Dans un contexte international complexe, il est significatif que ce séminaire soit organisé sous l'égide de la Commission nationale française pour l'UNESCO et du Comité français de l'UICN, symboles d'unité. La *wilderness* et le *rewilding* suscitent un intérêt croissant à l'échelle internationale, comme en témoignent des initiatives telles que Wild 12, le projet européen wildE, le programme de recherche Rewrite, ou encore le projet Wild Card. Toutefois, ces initiatives se concentrent davantage sur le réensauvagement et la naturalité, laissant en marge le concept spécifique de libre évolution, principalement développé en France.

C'est dans ce contexte que le Groupe de travail « *Wilderness* et nature férale » du Comité français de l'UICN, actif depuis 14 ans et rassemblant plus de 70 experts, cherche à faire reconnaître la libre évolution à l'international. Une motion portée par ce groupe, avec le soutien de la Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels, sera soumise au vote lors du Congrès mondial de la nature en 2025 à Abou Dabi. Cette motion vise à définir et promouvoir la libre évolution comme mode d'interaction avec le vivant, en intégrant ces espaces dans des réseaux écologiques, en renforçant la sensibilisation et en favorisant les coopérations.

Le groupe propose également une typologie de la libre évolution, présentée durant le séminaire, qui distingue cinq catégories allant d'une absence totale d'intervention humaine à une libre évolution de fait mais non reconnue. Cette typologie est pensée comme un outil pour les gestionnaires d'espaces naturels, adaptable aux dynamiques territoriales locales.

Un autre outil développé, CartNat, propose une cartographie du gradient de naturalité potentielle en France métropolitaine, avec une extension prévue aux milieux littoraux et marins. Enfin, le groupe s'intéresse au nouveau Règlement européen sur la restauration de la nature, en vigueur depuis août 2024, qui impose des objectifs de restauration d'ici 2030 et 2050. La libre évolution, comme forme de restauration passive, pourrait y trouver pleinement sa place, notamment dans l'élaboration du futur Plan national de restauration qui doit être établie par la France sous deux ans.

Quelle intégration de la libre évolution dans les stratégies françaises ?

Pierre-Edouard GUILLAIN *Directeur adjoint de la Direction de l'eau et de la biodiversité
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche*

L'organisation de ce deuxième séminaire témoigne de l'actualité et de l'ancrage du concept de libre évolution, désormais présent au-delà du monde forestier, dans les milieux aquatiques et les zones humides.

L'intérêt de la libre évolution réside dans son alignement avec les objectifs de conservation de la biodiversité. Elle permet le maintien des processus évolutifs, favorisant l'adaptation des espèces face au changement climatique. Ce « laboratoire de l'innovation » assure la préservation des espèces, de la diversité génétique et des interactions entre habitats, tout en laissant les cycles écologiques complets s'exprimer librement. Il s'agit d'une réponse pour adapter les écosystèmes aux changements en cours, sans viser un retour à un état passé.

La libre évolution permet également de comparer différentes trajectoires écologiques en offrant une vision des écosystèmes sans intervention humaine. Alors que l'ambition de 30 % d'espaces protégés est atteinte et dépassée, et que 10 % doivent bénéficier d'une protection forte, la libre évolution constitue un outil pertinent pour répondre aux enjeux de conservation et d'intervention ciblée.

L'enjeu est aujourd'hui d'intégrer la libre évolution dans la planification écologique, non pas en l'encadrant strictement, mais en l'utilisant comme un levier. Il est important de redéfinir la libre évolution pour la voir non pas comme un renoncement de gestion mais comme un traitement possible des espaces naturels. Elle doit être spatialement identifiée et quantifiée, à l'image des trames vertes et bleues. La réglementation européenne et les travaux menés sur les forêts subnaturelles montrent une reconnaissance croissante de cette approche.

Enfin, il est essentiel de dépasser les résistances en abordant les questions de sécurité, d'équilibre écologique et de régulation des espèces (notamment en termes d'équilibre sylvo-cynégétique et de gestion des espèces exotiques envahissantes). Une approche territoriale, via les PNR, PNN et autres outils, est nécessaire pour accompagner cette transition. Des initiatives comme le programme ERABLE ou les Ateliers des territoires visent à soutenir les collectivités dans cette démarche d'intégration de la biodiversité dans leurs politiques publiques.

Le réseau français des Réserves de Biosphère

Didier BABIN *Président du réseau Man and Biosphere (MAB) France*

La libre évolution est ancrée dans l'histoire des espaces protégés en France, Fontainebleau ayant été la première aire protégée en France et étant en partie gérée de cette manière. Depuis 20 ans, le réseau des Réserves de Biosphère (RB) françaises a exploré cette notion à travers la question de la naturalité. Progressivement, les gestionnaires ont intégré l'idée du "non-faire" et reconnu l'importance des processus naturels dynamiques. Des avancées ont marqué cette évolution, notamment l'acceptation du rôle des bois morts (colloque de Chambéry, 2004) et l'organisation de séminaires sur la naturalité en gestion territoriale (2005). Il est important également de ne pas réserver la libre évolution aux zones sous protection forte, mais de l'ancrer dans des territoires anthropisés.

Contrairement à une mise sous cloche, les Réserves de biosphère sont des projets de territoire engageant les acteurs sur 10 ans, conciliant biodiversité et expérimentations de cohabitation entre humains et non-humains. La libre évolution repose sur la confiance dans les processus naturels, en opposition à une approche visant à maîtriser la nature. Elle favorise la résilience face aux changements climatiques et s'inscrit dans l'approche par écosystèmes défendue par la Convention sur la diversité biologique.

L'enjeu est d'assurer la connectivité entre zones protégées (notamment les zones centrales des Réserves de Biosphère), incluant espaces terrestres, côtiers et marins. La libre évolution peut aussi être un outil de restauration écologique, comme dans la Réserve de Biosphère de Dordogne, où la divagation des eaux est encouragée par la suppression des obstacles à cette libre circulation.

La libre évolution devrait être un pilier de la future stratégie nationale de restauration de la nature, pour des raisons écologiques, économiques et éthiques. Une concertation entre les acteurs est nécessaire pour structurer cette approche à différentes échelles.

MAB France souhaite approfondir ces réflexions en s'inspirant d'expériences internationales, notamment lors du prochain Congrès mondial des réserves de biosphère à Hangzhou en Chine en septembre 2025 et de la rencontre Euromab en 2026 en Colombie-Britannique.

La libre évolution au sein de la Commission nationale française pour l'UNESCO

Franck PUPUNAT *Conseiller, Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU)*

Philippe POINTEREAU *Président du Comité d'orientation du projet Libre évolution de la CNFU*

Laure GERMAIN-THOMAS *Chargée de mission à la CFNU*

Adrien GUETTÉ *MCF, Université de Tours*

La Commission nationale française pour l'UNESCO a initié une étude-action sur la libre évolution. Ses objectifs s'articulent autour de trois axes principaux : la fédération des acteurs, la valorisation des travaux de recherche sur le sujet et la reconnaissance de la notion de libre évolution au sein de l'UNESCO.

La fédération des acteurs

La première phase a consisté à auditionner les acteurs français concernés et à organiser des visites de terrain dans les zones de libre évolution. L'objectif était d'étudier notamment les travaux de recherche et les partenariats mis en œuvre.

Deux éléments clés contribuent à favoriser la convergence des acteurs : l'organisation d'un séminaire annuel, « les Journées de la libre évolution », qui s'est tenu pour la première fois en janvier 2024 à l'UNESCO et a été renouvelé en janvier 2025, ainsi que la mise en place d'un partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France. Ce partenariat vise à écouter toutes les parties prenantes (maires, randonneurs, chasseurs, agriculteurs) et à esquisser des pistes pour dépasser d'éventuelles réticences.

La valorisation des travaux de recherche

Par ailleurs, afin d'établir une première estimation des surfaces déclarées en libre évolution et d'identifier leur répartition à l'échelle nationale, un projet de cartographie en France métropolitaine a été initié en collaboration avec Adrien Guetté, chercheur à l'Université de Tours. Ce projet doit permettre à la fois de quantifier ce mode de gestion sur le territoire, de valoriser les initiatives existantes et de favoriser le dialogue entre les acteurs. Dans les mois à venir, les efforts se concentreront sur la poursuite de ce projet en développant une cartographie participative.

D'autres parts, un *Policy Brief* pédagogique à destination des décideurs est également en cours de rédaction et permettra de mettre en valeur les arguments scientifiques en termes de climat et de biodiversité de ce mode de gestion.

La reconnaissance de la notion de libre évolution au sein de l'UNESCO

Enfin, l'étude-action vise à contribuer à la reconnaissance de la notion de libre évolution au sein de l'UNESCO.

Nous proposerons notamment d'inscrire ce concept au sein de la prochaine stratégie des Réserves de biosphère du monde. De même, nous soutiendrons la candidature d'une Chaire UNESCO dédiée à la libre évolution et nous explorerons la possibilité d'un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO pour certains espaces reconnus pour leur libre évolution.

Précisons que nous avons créé un comité international d'experts qui pourra partager ses expériences et prendre des initiatives conjointes.

La libre évolution en réflexion

Virginie MARIS *Philosophe de l'environnement, CNRS, CEFE*

La libre évolution est appréhendée comme une des modalités du réensauvagement. Celui-ci s'inscrit dans l'évolution historique des paradigmes de la conservation en Europe, où trois grands temps peuvent être distingués. D'abord, une approche patrimoniale, née au XIX^{ème} siècle, centrée sur la préservation de sites exceptionnels, du point de vue esthétique ou culturel, comme la réserve artistique de Fontainebleau (1853). Cette vision, influencée par une conception stable de la nature, valorisait des paysages déjà façonnés par l'humain, en particulier dans des zones de montagne. Ensuite, dans les années 1980, l'apparition du concept de « biodiversité » marque un tournant vers une approche plus scientifique. Leur conservation vise désormais à maintenir le fonctionnement écologique des milieux, indépendamment de leur degré de naturalité. Enfin, une troisième phase met en avant les services écosystémiques : la nature est valorisée en fonction des services (ressources, régulation, services culturels) qu'elle rend aux humains. Mais malgré ces différentes approches, le déclin de la biodiversité se poursuit, et le réensauvagement peut représenter une nouvelle voie.

Le réensauvagement apparaît comme une tentative de restaurer les dynamiques naturelles, dans un contexte où l'omniprésence de l'influence humaine transforme le monde et les dynamiques écologiques. Il s'inscrit dans un espace à trois dimensions : entités visées (espèces, processus, potentialités), rapport au temps (référence au passé ou non) et niveau d'intervention (laisser-faire ou interventionnisme).

Je propose de penser le réensauvagement comme un concept « en grappe » (cluster), inspirée par Gammon³ : il n'exige pas une définition stricte, mais repose sur une combinaison de critères, tels que la restauration d'écosystèmes, la réduction de l'intervention humaine, la réintroduction d'espèces, l'autonomie du non-humain, et une reconfiguration des relations entre humains et autres qu'humains. L'objectif est double : proposer une réponse écologiquement pertinente et politiquement désirable aux défis contemporains.

³ Gammon, A. R. (2018). The Many Meanings of Rewilding: An Introduction and the Case for a Broad Conceptualisation. *Environmental Values*, 27(4), 331-350

Libre évolution et collectivités territoriales

Vincent TOISON *Chargé de mission biodiversité marine, OFB*

Retour d'expérience sur le projet de forêts en libre évolution à Brest

Objectif initial du projet : Le projet visait à laisser 10 % des forêts brestoises évoluer librement afin de restaurer leurs dynamiques écologiques. Cette initiative répond à des enjeux cruciaux tels que l'arrêt de la disparition des espèces dépendantes du bois mort, la lutte contre l'impuissance face aux crises écologiques, et la reconnexion des citoyens à une nature authentique.

Un projet issu d'un budget participatif : Ce projet a été proposé dans le cadre d'un budget participatif, permettant aux citoyens de voter pour des initiatives d'intérêt collectif.

Réaction initiale des services de la mairie : Au lancement, les services municipaux ont fait preuve de scepticisme. Les préoccupations concernaient la sécurité, l'acceptabilité par le public, et les aspects financiers. L'idée qu'un mode de gestion écologique ne puisse générer aucun coût semblait inhabituelle et a suscité des débats.

Adhésion du public : Lors de la période de vote citoyen, une forte adhésion a été observée. Le soutien unanime a renforcé la légitimité du projet, démontrant un désir collectif pour des solutions écologiques concrètes et accessibles.

Appropriation par les services : Progressivement, les services de la mairie ont intégré les enjeux du projet, en prenant en main son déploiement. Cette appropriation marque peut-être un tournant dans l'engagement de la collectivité pour la biodiversité urbaine.

Perspectives : Fort de ce succès, le porteur de projet sollicite la métropole pour étendre cette gestion en libre évolution à d'autres forêts dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lydie DOISY *Bénévole, CEN Normandie*

Lou BEBEN *Chargée de mission coordinatrice du PRELE, CEN Normandie*

Les collectivités, propriétaires d'espaces laissés en friche et sans activité spécifique, peuvent s'interroger sur le potentiel de ces terrains pour favoriser la biodiversité. Dans une démarche de préservation de la nature, elles se posent des questions sur la place de ces espaces où la nature évolue librement : participent-ils à la trame verte et bleue du territoire ? Comment les intégrer dans leurs projets ? Quelles actions seraient pertinentes à entreprendre ?

Pour répondre à ces enjeux, le Programme régional d'espaces en libre évolution (PRELE) se propose d'accompagner les acteurs concernés. Le programme permet aux collectivités de conventionner avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Normandie pour intégrer un site dont ils sont propriétaires dans le programme et de le laisser évoluer librement pendant 30 ans. Treize sites font pour l'instant partie du réseau, et le PRELE peut également accompagner les collectivités sur des projets plus spécifiques.

Le défi majeur réside dans la conciliation des exigences de la libre évolution avec les contraintes des collectivités territoriales. En effet, la libre évolution s'inscrit dans une perspective de long terme, axée sur les dynamiques écologiques. À l'inverse, les collectivités doivent composer avec des temporalités plus courtes, dictées par les cycles électoraux, les budgets annuels ou encore le renouvellement des équipes. En outre, elles accordent une attention particulière aux enjeux sociaux, tels que la sensibilisation, la pédagogie et l'accès des habitants à la nature. Or, dans sa configuration actuelle, la libre évolution dans le cadre du PRELE restreint l'accès aux sites en libre évolution du programme.

Face à l'intérêt croissant des collectivités pour intégrer cette thématique, les acteurs du PRELE doivent réfléchir à des moyens pour faire face à ces contraintes : il s'agit notamment de travailler sur l'articulation des temporalités divergentes, de proposer des dispositifs comme les Obligations Réelles Environnementales (ORE), ou encore de repenser l'accès du public. Les équipes du PRELE accordent également une attention particulière à la sensibilisation et à l'amélioration des connaissances sur les dynamiques écologiques, afin que les citoyens s'approprient la notion de libre évolution.

Quels récits pour la libre évolution ?

Noame HATIMI *Chargée de mission développement et relations institutionnelles, Association Francis Hallé*

Damien SARACENI *Responsable pôle Communisation, Association Francis Hallé*

À l'initiative du botaniste Francis Hallé, figure mondiale reconnue pour ses travaux sur les forêts primaires, l'association Francis Hallé pour la Forêt Primaire œuvre à la renaissance d'une forêt primaire en Europe de l'Ouest. Concrètement, il s'agit de réunir les conditions nécessaires pour protéger un vaste espace d'envergure européenne, couvrant environ 70 000 hectares, où une forêt existante pourra évoluer librement sur plusieurs siècles.

Dans un contexte d'incertitude, marqué par des récits écologiques souvent teintés de catastrophisme, la question du récit devient cruciale. Elle joue un rôle clé, non seulement pour concrétiser ce projet ambitieux, mais aussi pour renouveler et enrichir les imaginaires liés aux forêts et à leur libre évolution.

Cette intervention propose d'explorer deux questions fondamentales pour l'association : Pourquoi penser le récit ? et Comment penser les récits dans une optique performative ? Ces réflexions s'appuient sur les actions concrètes menées par l'association au cours de l'année passée : le développement d'un programme de formation articulé autour d'un kit pédagogique immersif, l'animation d'un collectif jeunesse grâce à des démarches participatives, ainsi que des collaborations avec des cursus universitaires axés sur la redirection écologique.

Synthèse des journées

Franck PUPUNAT *Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU)*

En guise de synthèse des journées, je souhaite exprimer ma satisfaction quant à la réussite du séminaire, tant sur le plan opérationnel que sur celui de l'échange et de la convivialité. Je vous partage trois convictions clés :

1. L'importance de renforcer les alliances autour de la libre évolution, et d'élargir ce réseau à toutes les parties prenantes. Dans cette optique, la CNFU a initié un partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France pour organiser une série de *workshops*.
2. La nécessité de coordonner les efforts de manière souple et collective. Deux projets, portés par la CNFU, ont besoin de l'engagement de l'ensemble des acteurs pour avoir un impact certain : la création d'une carte interactive de la libre évolution en France métropolitaine, et la rédaction d'un *policy brief* destiné aux Etats-membres de l'UNESCO et aux institutions internationales et françaises.
3. La poursuite importante de l'exploration des grands enjeux soulevés par la libre évolution, notamment les impacts de l'humain sur les processus évolutifs. Un manifeste international pourrait être proposé pour promouvoir un récit commun, porteur de propositions émancipatrices.

Pascal CAVALLIN *Directeur adjoint de la gestion patrimoniale du Conservatoire du Littoral et Président du Groupe de travail « Wilderness et Nature Férale » du CF UICN*

Je souhaite de mon côté mettre l'accent sur la liberté des participants durant ces deux journées de séminaire, source de la richesse des échanges. Ce qui est particulièrement important est la diversité de ces journées, avec une forte présence de femmes et de jeunes, qui apportent de nouvelles perspectives et interrogent certaines idées-reçues. Je suggère que la libre évolution soit appréhendée comme une facette du *rewilding*, permettant d'intégrer la France à ce mouvement international où elle est pour l'instant très peu représentée. Enfin, je remercie les organisateurs et les intervenants, rappelant que ce séminaire, après celui de janvier 2024, marque une étape importante dans l'avancée de la cause de la libre évolution.

Clôture du séminaire

Sébastien MONCORPS *Directeur du Comité français de l'UICN*

Je tiens à saluer la forte participation à ce séminaire, tant en présentiel à l'UNESCO qu'en ligne. Cette large mobilisation témoigne des progrès accomplis pour faire avancer la libre évolution, et démontre qu'au-delà d'un concept théorique, elle constitue une approche opérationnelle et un choix de gestion applicable à différents types d'écosystèmes, qu'ils aient un haut degré de naturalité ou qu'ils soient dégradés. Les riches échanges des deux journées ont permis de faire avancer les travaux du groupe de travail « *Wilderness* et nature férale » du Comité français de l'UICN, ainsi que la collaboration avec la Commission Nationale Française de l'Unesco.

Les discussions ont également abordé des enjeux éthiques et philosophiques, soulignant l'importance des récits autour de la libre évolution. Les ateliers participatifs ont permis de débattre des critères et principes de la libre évolution, tout en identifiant les freins et leviers à son déploiement, et notamment à son appropriation par les collectivités territoriales.

Il est nécessaire de continuer à travailler à l'intégration de la libre évolution dans les stratégies de protection de la nature, notamment la Stratégie nationale pour les aires protégées, la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Règlement européen sur la restauration de la nature, et le Plan national d'action sur le vieux bois et les forêts subnaturelles. Il est également important que les collectivités locales s'approprient la libre évolution, et que les parties prenantes collaborent pour favoriser son déploiement. Enfin, le Comité français de l'UICN est engagé pour porter ce concept à l'international, notamment via une motion déposée pour le Congrès mondial de la nature qui se déroulera à Abu Dhabi en octobre 2025.

Alexandre NAVARRO *Secrétaire général de la Commission nationale française pour l'UNESCO*

Je souhaite exprimer ma satisfaction de revenir un an après la première déclaration commune signée lors des premières journées en janvier 2024. L'engagement institutionnel, notamment de l'UNESCO et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, marquent un pas important, et la présence durant ces journées des priorités programmatiques de l'UNESCO, notamment la jeunesse, les femmes et la coopération Nord-Sud est marquante.

Je note qu'un travail important a été accompli pour définir la sémantique de la libre évolution, qui participe au rayonnement de la France comme un modèle de réflexion pour la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous avons signé une nouvelle déclaration commune entre la CNFU et le CF UICN afin de continuer les travaux conjointement, et j'invite les participants à se retrouver pour la troisième édition en 2026.

Déclaration commune



Les journées de la Libre Evolution 2025

Déclaration commune Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) –
Commission Nationale Française pour l'UNESCO (CNFU)

Paris, le 20 janvier 2025

Le Comité Français de l'UICN et la CNFU réitèrent leur engagement commun à promouvoir la libre évolution comme approche « clef » qui permet de contribuer à la préservation de la biodiversité et d'atténuer l'impact du dérèglement climatique.

Suite aux premières Journées de la Libre Evolution, les signataires se félicitent des actions engagées en 2024 et soulignent :

- Le travail précieux de partage et de coordination de nombreux acteurs et actrices de la libre évolution (représentants institutionnels, gestionnaires de parcs, chercheurs et représentants associatifs) joué par le groupe « Wilderness et Nature Férale » du Comité français de l'UICN à travers notamment :
 - L'accompagnement au développement et le déploiement d'outils d'identification et de reconnaissance des espaces de naturalité et de libre évolution,
 - La mise en discussion et la valorisation du concept français de libre évolution dans des réseaux internationaux,
 - La proposition d'une motion relative à la libre évolution déposée pour adoption par le Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2025.
- L'importance des initiatives prises par l'Université de Tours-Angers et la CNFU concernant la préparation d'une candidature à une Chaire UNESCO centrée sur la « libre évolution » et le projet de cartographie de la libre évolution en France métropolitaine ;
- L'intérêt du partenariat signé entre la CNFU et l'Association des Maires Ruraux de France pour recueillir la parole de l'ensemble des parties prenantes.

En 2025, le Comité Français de l'UICN et la CNFU s'engagent à poursuivre les actions entreprises et à développer les axes de travail suivants :

- La réalisation d'un travail spécifique mené par le Comité Français de l'UICN sur la définition de la libre évolution et le respect des dynamiques engagées par différents acteurs et actrices. La première étape de ces réflexions sera abordée lors des journées de la Libre Evolution 2025 ;
- La mise en œuvre d'orientations internationales soutenues par la CNFU et notamment au sein du programme MAB, en faveur de synergies avec le Patrimoine Mondial Naturel, et la sensibilisation des Commissions nationales des pays membres aux atouts de la libre évolution en s'appuyant sur les derniers travaux de recherche.

Compte-tenu des enjeux environnementaux majeurs, nous restons convaincus que les multiples initiatives en faveur de la libre évolution permettent d'élargir les parties prenantes et diversifie les territoires d'action tout en nourrissant la réflexion.

Ces perspectives contribuent par ailleurs à placer l'humanité comme actrice soucieuse et responsable du cadre harmonieux partagé avec l'ensemble du vivant.


Maud Lelièvre
Présidente du Comité français de l'UICN


Alexandre Navarro
Secrétaire Général de la Commission
Nationale Française pour l'UNESCO



RÉSUMÉ DES ATELIERS

Pour explorer aux mieux les problématiques et enjeux liés à la libre évolution, plusieurs ateliers ont été organisés, offrant des espaces de réflexion et de discussion entre les participants du séminaire.

Au cours de ces ateliers, les participants ont été invités à réfléchir de manière individuelle sur des thématiques spécifiques, présentées au préalable. Les idées et commentaires exprimés par chacun ont été discutés en petits groupes, avant d'être partagés et mis en commun lors d'une présentation générale en séance plénière.

ATELIER I : Quelle place pour la libre évolution entre approche patrimoniale et dynamiques sauvages ?

Animé par Erwan Cherel, Alexandra Locquet et Pierre Mossant

Objectifs de l'atelier

L'atelier visait à explorer les éléments de définition de la libre évolution et à réfléchir aux critères permettant de construire une typologie de cette approche de gestion.

Points évoqués dans le cadre de l'atelier

Plusieurs points ont été abordés lors des échanges, enrichis par les réflexions des différents groupes participants.

Sur la définition de la libre évolution, les discussions ont permis de préciser que, bien qu'il y ait un consensus général sur la notion de libre évolution, des questions persistent concernant la place de l'humain dans ces espaces et les activités qui y sont autorisées. La comparaison avec d'autres concepts tels que la naturalité, le *rewilding* ou la *wilderness* a permis d'identifier les caractéristiques propres de la libre évolution, soulignant qu'un débat persiste en ce qui concerne les activités comme les balades, la chasse ou la cueillette. Il est apparu que la libre évolution est avant tout un choix de gestion actif (bien que des espaces en libre évolution « de fait » existent) visant à limiter les interventions humaines, sans rechercher un état de référence particulier, mais en permettant à la nature de suivre son propre cours, tout en réduisant au minimum les pressions anthropiques. La libre évolution est pour l'instant principalement déployée dans des espaces de dunes et forêts, mais il y a débat concernant l'extension de ce concept à d'autres milieux.

Concernant la typologie, une proposition de classification, issue du groupe de travail « *Wilderness* et nature férale » du Comité français de l'UICN, a été présentée aux participants. Cette typologie, composée de cinq catégories (dont deux subdivisées), cherche à définir des gradients de libre évolution en fonction des activités permises. Toutefois, il a été souligné que les classifications sont toujours sources de simplification et de complexité, bien qu'elles soient utiles comme outils pratiques pour les gestionnaires. Ainsi, certains participants ont proposé de déterminer des critères permettant d'accorder un label de libre évolution, qui serait plus pertinent qu'une typologie qui semble impliquer une hiérarchie. D'autant plus que cette typologie semble être en partie fondée sur le degré de présence des humains dans ces espaces, renouant avec une vision binaire humain / nature qu'il serait intéressant de dépasser (pour des raisons tout autant éthiques que d'acceptabilité sociale). Un débat a également émergé sur la présence d'espaces en libre évolution ayant fait l'objet d'une restauration active, ce qui semble contradictoire avec l'idée que la libre évolution ne cherche pas à atteindre un état de référence.

Cet atelier a permis de faire avancer la réflexion sur les contours de la libre évolution et sur les outils nécessaires pour mieux comprendre et appliquer cette approche en gestion des espaces naturels.

ATELIER II : Climat et biodiversité : l'intérêt de la libre évolution ?

Animé par Franck Pupunat et Laure Germain-Thomas

Objectifs de l'atelier

L'objectif de cet atelier était de définir les principaux arguments en faveur de la libre évolution par rapport à d'autres modes de gestion, dans le cadre de l'élaboration d'un *policy brief* destiné aux décideurs (États-membres de l'UNESCO, institutions internationales et nationales, etc.).

Points évoqués dans le cadre de l'atelier

Suivi par la conseillère scientifique Elodie Magnanou de l'Observatoire de Bayuls, ce premier *policy brief* se concentre sur la biodiversité et l'atténuation du dérèglement climatique, avec un focus particulier sur les forêts. D'autres *policy briefs* sur les rivières et littoraux seront développés ultérieurement.

Le document se structure en cinq chapitres :

1. **Le concept de libre évolution** : introduction et définition du sujet.
2. **Biodiversité** : analyse de l'impact de la libre évolution sur la diversité biologique.
3. **Impact sur le dérèglement climatique** : évaluation des bienfaits pour le climat. Il a été souligné dans cet atelier que le stockage de carbone par les forêts n'est jamais permanent, et ne peut donc pas compenser les ponctions des matières fossiles.
4. **La santé globale et les risques** : réflexion sur les effets sur la santé humaine et les risques environnementaux.
5. **Le récit** : imaginaires autour du sauvage et de nouveaux rapports au monde possibles.

Lors des discussions, des débats ont émergé concernant certains aspects spécifiques, notamment le rôle des bois morts dans les écosystèmes, les bienfaits de la libre évolution pour les parcelles adjacentes et le risque de fermeture des milieux si les interventions humaines sont trop limitées (dont les impacts dépendent fortement du contexte). Il a été souligné que pour peser les arguments et mesurer les impacts de la libre évolution, il est nécessaire de comparer ces espaces avec des environnements similaires n'étant pas soumis à cette gestion.

Les prochaines étapes de travail incluent des séquences de travail sur chaque chapitre, avec l'ambition de publier le document courant 2025. Ce *policy brief* sera ensuite traduit et diffusé internationalement. L'objectif est d'aboutir à un consensus tout en respectant la complexité des enjeux.

ATELIER III : Comment permettre aux collectivités territoriales de se saisir de la libre évolution ?

Objectifs de l'atelier

Ce troisième et dernier atelier visait à explorer diverses idées pour favoriser le déploiement de la libre évolution sur les territoires, et mettant l'accent sur la participation citoyenne et la gouvernance partagée.

Points évoqués dans le cadre de l'atelier

Une première proposition a consisté à réfléchir sur l'habitabilité des espaces, en partant de l'attachement des habitants à leur lieu de vie. Il a été suggéré de s'appuyer sur des démarches paysagères, comme celles portées par le Label Grands Sites de France, pour encourager les résidents à désirer et protéger des espaces naturels particuliers dans leur collectivité.

Un autre point clé a été la nécessité d'établir des instances de gouvernance partagée et citoyenne pour mettre en place des initiatives de libre évolution. Il a été souligné l'importance de veiller à ce que ces espaces soient véritablement co-construits avec les citoyens et non pas simplement soumis à une consultation, afin d'éviter que cette démarche ne soit réduite à une simple formalité. À ce titre, des exemples d'initiatives citoyennes ont montré que parfois, les résultats dépassent les attentes initiales.

L'atelier a également évoqué un outil juridique peu connu du Code général des collectivités territoriales : la forêt cinéraire. Il s'agit de forêts où les cendres des défunts sont répandues, ce qui protège ces espaces de toute exploitation forestière, avec une concession de 30 ans. Cet outil pourrait être un levier intéressant pour la mise en place de la libre évolution.

Enfin, il a été proposé de jouer sur les leviers financiers et de mobiliser les citoyens en créant de nouveaux récits autour de la libre évolution. Donner une dimension festive et engageante à ces initiatives pourrait aider à renforcer l'implication des communautés locales.

Cet atelier a ouvert des pistes intéressantes pour intégrer la libre évolution dans des projets territoriaux durables, en alliant engagement citoyen, outils juridiques innovants et stratégies financières adaptées.



©RNMCB, D.Fioramonti



Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités locales, 64 organisations non gouvernementales (ONG), ainsi qu'un réseau de plus de 300 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail.

